

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du mardi 26 janvier 2016 à 20 h30

Sont présents :Mickaël ARANDA,Régis BIDAULT,Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS,Norbert LAMBEY, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Corinne MENEGHETTI, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés :Christian BOSCH, Laurent CAGNE, Alexandre CRETIAUX, Marcel DUFOUR
Christian BOSCH a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX.
Marcel DUFOUR a donné pouvoir à Mickaël ARANDA.
Laurent CAGNE a donné pouvoir à Catherine MARTIN.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

En ouverture de séance, Mme le Maire accueille Mme Corinne MENEGHETTI, qui remplace M. Denis DESBOIS.

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2015 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2015est approuvé, avec une abstention.

- **Budget principal - autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :**

Mme le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales : jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 305 239,50 €.

A l'unanimité, autorisation est donnée à Mme le Maire de mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget principal 2016.

- **Budget Assainissement - autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :**

De la même manière, **le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget Assainissement.**

Dans ce cadre, Mme le Maire peut engager jusqu'à 107 500 € de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2016.

- **Budget Bois des Rampes - autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :**

De même, **le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget Bois de Rampes (zone artisanale).**

Dans ce cadre, Mme le Maire peut engager jusqu'à 33 875 € de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2016.

- **Participation des communes extérieures aux frais de scolarité :**

Mme le Maire explique que la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes peut être demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné, en vertu de l'article 23 de la loi 86-663 du 23 juillet 1983.

Pour notre commune, cela concerne essentiellement les enfants de Bouhans (14 enfants en 2014/15) et Montjay (6 enfants l'année dernière). Pour Serley, il existe une convention entre les deux communes.

Pour l'année scolaire 2014/15, la participation financière demandée s'est élevée à 69,41 € par enfant.

Pour l'année scolaire 2015/16, Mme le Maire propose de porter le montant de la participation aux frais de scolarité à 100 € par enfant pour les communes extérieures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer la participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2015/16 à 100 € par enfant venant de communes extérieures pour les écoles maternelle et primaire.

- **Construction d'un local pour les associations - demande de subvention au titre de la DETR pour 2016 :**

Mme le Maire rappelle le projet de construction d'un local pour les associations sur la parcelle communale cadastrée section AD 0001 (à proximité de l'Etang de la Tuilerie).

Ce local accueillera la société de chasse mais également toute association qui le souhaitera. Il disposera d'un sanitaire que la Maison de la Pêche ne possède pas, et qui est souhaitable en raison de la fréquentation du carpodrome et de l'organisation de l'école de pêche.

Le budget nécessaire à la réalisation de cette opération a été évalué à 21 000 € HT, soit 25 200 € TTC. Il comprend le terrassement, l'achat des matériaux et l'installation des sanitaires. La société de chasse se propose de réaliser les murs et la toiture.

Après un débat sur la nécessité de ne pas multiplier les locaux pour les associations, le **Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2016, à hauteur de 60 % de l'investissement à réaliser.**

- **Construction d'un local pour les associations - demande de subvention au titre du PIIC pour 2016 :**

De la même façon, le **Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Programme pour l'Investissement Intercommunal et Communal (PIIC).**

- **Construction d'un local pour les associations - demande de subvention au titre des fonds parlementaires (députés) :**

Le Conseil Municipal décide également de solliciter une subvention exceptionnelle au titre des Fonds Parlementaires 2016 auprès de Mme la Députée de la circonscription.

- **Construction d'un local pour les associations - demande de subvention au titre des fonds parlementaires (sénateurs) :**

Le Conseil Municipal décide également de solliciter une subvention exceptionnelle au titre des Fonds Parlementaires 2016 auprès des Sénateurs de Saône-et-Loire.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Inauguration de la classe primaire :**

Mme le Maire revient sur l'inauguration de la 6^{ème} classe de l'école primaire, qui s'est déroulée le 25 janvier.

Depuis la rentrée scolaire, elle a cherché à organiser cette inauguration avec M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et M. le sous-Préfet. Cette visite n'a malheureusement pas pu être réalisée plus tôt, ce qu'elle déplore.

- **Situation Fusion des Communautés de Communes :**

Mme le Maire rappelle que 14 des 17 communes de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 se sont prononcées contre la fusion avec la communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse. À l'inverse, les 16 communes de la communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse se sont déclarées favorables à la fusion, mais sous conditions.

Dans le rapport de la CDCI, le résultat des votes au sein des deux communautés a été globalisé, présentant ainsi le fait que 19 communes sont pour la fusion et 14 contre.

Les élus de la CCBR 71 ont sollicité un rendez-vous en préfecture le 27 janvier pour défendre leur position. Ils organisent ensuite un point-presse à Saillenard, pour présenter les conclusions de la rencontre et les suites à donner.

Les élus de la CCBR 71 multiplient les démarches pour faire entendre leur point de vue et obtenir le bénéfice de la dérogation à la fusion existant dans le schéma départemental de coopération intercommunale. Ils se mobilisent ainsi auprès des Sénateurs, du Député Européen - Conseiller Régional Arnaud DANJEAN, ou encore de l'Association des Maires de France.

- **Remerciements et informations diverses :**

- Remplacement d'un agent pendant son congé maternité
- Le Major Abraham propose d'organiser une réunion publique d'information sur les escroqueries sur internet. Le Conseil Municipal se déclare favorable à ce projet.
- Françoise MARIZY et Jean-Claude VIEUX ont participé le 23 janvier à Paray-le-Monial à la remise des prix du concours des villages fleuris. Ayant obtenu le 1^{er} prix en 2014, notre commune n'a pu le recevoir à nouveau cette année ; un prix d'encouragement a été donc été remis pour 2015. Notre commune a aussi reçu un prix pour les illuminations 2015. Une invitation sera prochainement adressée à la presse pour présenter les prix décernés à Saint Germain-du-Bois.
- Mme le Maire fait part des divers remerciements.
Elle présente également les vœux reçus en mairie et les remerciements adressés après la distribution des colis de Noël.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 29 février 2016 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 55.